



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2020

## Présents

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	M.	Denis Waechter	Vice-président
	M.	Alexia Morel	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Catherine Odier Marine Ryser	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Daniel Muscionico Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffray Sirolli	
Absent-e-s/excusé-e-s :	Mme	Andrea Ehretsmann	Conseillère municipale
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

---

## Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Crédit d'engagement complémentaire en vue d'achever la révision du Plan directeur communal (PDCom) et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie
7. Nomination des membres du Conseil de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier pour la législature 2020-2025

8. Décisions de l'Association des communes genevoises du 24 juin 2020 – droit d'opposition des Conseils municipaux
9. Propositions de l'Exécutif
10. Propositions individuelles et questions

**Le Président** ouvre la séance du Conseil municipal à 19h. Il souhaite la bienvenue au Maire, à MM. les Adjoints, aux Conseillères et Conseillers municipaux ainsi qu'au public. Il espère que chacun a passé un bel été, malgré la situation sanitaire quelque peu particulière.

#### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le Président** passe la parole à **M. le Maire** qui propose de supprimer le point 8 de l'ordre du jour. En effet, les commissions de CoHerAn n'ont pas encore été définies ; la nomination des représentants des commissions CoHerAn est donc reportée au prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour tel que modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

#### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2020 est mis aux voix. Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par 15 oui.

#### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

##### Tableau des suivis

**Le Président** laisse la parole à **Mme A. Morel**, qui passe en revue les points du tableau :

- Défibrateurs (formations pour la population) ; compte tenu de la situation sanitaire, ce cours devait être repoussé à la rentrée : **M. le Maire** n'a pas d'information à ce sujet.
- Acquisition de poubelles Mint (collecte des déchets organiques ménagers) : **M. F. Jaccard** explique que le fournisseur a pris du retard à cause de la période Covid-19.

**Le Président** résume le courrier, qui figure sur le CMNet et qui a été adressé à tous les magistrats et élus de Corsier le 1.9.2020. Le Comité du quai de Corsier et du chemin du Nant-d'Aisy soulève tout d'abord les problèmes ou désagréments constatés sur le quai et le chemin précités : signalétique insuffisante ; encombrements récurrents suite aux allers-retours des véhicules en quête d'une place de stationnement ; impossibilité de faire demi-tour au bout du quai de Corsier ; vitesse excessive et pollution sonore des véhicules ; non-respect de la limite de 30 km/h et mise en danger des promeneurs ; incohérence des limitations de vitesse (le panneau sur le chemin du Nant-d'Aisy, côté Anières, indique toujours 50 km/h) ; fortes nuisances sonores du trafic ; problèmes d'incivilités ; stationnement sauvage devant les entrées, en double file ; drogue ; détritrus sur la voie publique ; dommages portés aux clôtures, portails et garages des riverains. Le courrier souligne que les mesures de sécurité sont inefficaces, voire inexistantes. Peut-être serait-il envisageable de prendre exemple sur les communes voisines ? En conclusion, le comité souhaite que le programme d'aménagement permette de répondre aux besoins des riverains et des utilisateurs du quai en démontrant un véritable choix pour la mobilité douce, avec une signalétique claire avant et sur le quai de Corsier, une limitation des véhicules motorisés sur le quai et le chemin du Nant-d'Aisy et un contrôle du respect de ces règles pour amener le calme et la sécurité pour tous au sein de la commune. Le comité reste à disposition pour toute éventuelle question qui pourrait subsister à la suite de son courrier.

Les Conseillers municipaux ayant pu prendre connaissance de ces problématiques, **le Président** demande s'ils ont des remarques ou des questions.

Selon **M. J.-N. Ducrest**, la problématique des quais est la même qu'au centre du village et ailleurs. Il est nécessaire de prendre des mesures globales. Aussi propose-t-il de renvoyer ce dossier devant la CTSM.

**Le Président** abonde dans son sens et propose de renvoyer cette question devant la CTSM.

**M. G. Sirolli** pense qu'il serait intéressant d'inviter un des membres de ce comité à la CTSM. **M. D. Waechter** annonce qu'il reviendra au point divers sur un thème qu'il est urgent de traiter, à savoir la circulation sur la route du Lac. En effet, avec le blocage futur de la route d'Hermance, la circulation au cœur du village va devenir une problématique urgente.

**Le Président** propose de passer au vote.

**À l'unanimité (15 voix favorables), le Conseil municipal renvoie devant la CTSM la lettre du Comité du quai de Corsier et du chemin du Nant-d'Aisy ; la CTSM recevra un représentant dudit comité.**

#### 4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

**Le Maire** n'a rien de particulier à communiquer.

**M. F. Jaccard** dresse un bref état des lieux des dossiers relatifs à la petite enfance. En ce début d'année scolaire, l'Exécutif jugeait important de présenter les associations ou solutions proposées aux parents pour les enfants en bas âge.

Association Koala (mamans de jour diplômées et suivies par le SASAJ) : La commune subventionne 2 enfants à temps plein chez les AFJ. Il n'y en a hélas pas à Corsier ; la première habite à Thônex, la seconde à Vandœuvres. Ces places sont déjà occupées.

Jardin d'enfants La Pomme (prestations restreintes) : La Pomme fonctionne très bien, cette année, car accueillant 31 enfants au total. 2 inscriptions supplémentaires suivront peut-être prochainement. Les enfants sont répartis comme suit : Corsier (23), Hermance et Anières (5), Vézenaz (2) et Ivoire (l'enfant d'une des institutrices du groupe scolaire). **M. F. Jaccard** souligne que la priorité est donnée aux petits Corsiérois. Le groupe de l'après-midi (13h30 - 16h) compte 16 enfants. Le groupe de la journée (8h - 16h) compte 12 enfants qui mangent sur place à midi. Les repas sont livrés par Kidelis.

Crèche l'Île aux Mômes : Il y a, à l'heure actuelle, 96 places à temps plein, dont 14 places (à temps plein) pour les enfants de Corsier. Dès 2021, compte tenu de l'agrandissement prévu, Corsier passera à 28 places (14 places supplémentaires à temps plein comme voté par le Conseil municipal).

Île aux Mômes 2 : Si tout va bien, Corsier ouvrira cette crèche fin février 2021. 52 places seront disponibles pour le groupement.

Île aux Mômes Vézenaz 2 : Cette crèche (ancienne école de La Passerelle) ouvrira en parallèle en août 2021. Elle offrira 50 places.

En conclusion, **M. F. Jaccard** souligne que dès août 2021, il y aura 198 places de crèche pour les enfants de CoHerAn & Co.

**M. C. Baumberger** annonce que la commission des concours et appels d'offres de la fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève a rendu un préavis très positif concernant le concours et l'appel d'offres de l'école. Cette commission a vraiment apprécié le descriptif du concours. Le choix des architectes admis au concours devrait intervenir fin octobre/début novembre 2020.

**M. F. Jaccard** rappelle qu'un appel d'offres public avait été lancé au printemps pour la fourniture de repas pour l'école. Kidelis SA l'a emporté devant cinq autres prestataires. Cette dernière a commencé, depuis la rentrée scolaire, à fournir les repas de l'école ; elle fournit également le jardin d'enfants La Pomme.

L'installation de locaux provisoires sur le terrain de football n'a pas reçu l'aval des services de l'État en raison d'une emprise sur la zone agricole. L'Exécutif compte se rendre au département afin d'obtenir plus d'informations sur ce refus qui rend beaucoup plus ardu le projet de l'école.

Sur une question de **M. D. Giacobino**, **M. F. Jaccard** confirme que tous les parents ont pu avoir satisfaction, à La Pomme. Puis il indique, à la demande de **M. G. Sirolli**, qu'environ 150 parents (mais pas à temps plein) sont en liste d'attente, au niveau du groupement, pour la

crèche. 102 places à plein temps supplémentaires seront offertes. Selon l'étude qui avait été réalisée, cela devrait répondre à la demande.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission Urbanisme, Constructions & Patrimoine du 19.6.2019  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission Transports, Sécurité & Mobilité du 23.9.2019  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission Finances du 31.10.2019  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission Sports, Manifestations, Associations & Culture du 23.1.2020  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission Agriculture, Environnement & Développement durable du 28.1.2020  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission conjointe Urbanisme, Constructions & Patrimoine et Finances du 20.2.2020  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

Rapport de la séance de la commission Sociale, Scolaire & Communication du 11.3.2020  
Le rapport est approuvé à la majorité (13 oui, 2 abstentions).

Rapport de la séance de la commission Finances du 30.4.2020  
Le rapport est approuvé à la majorité (14 oui, 1 abstention).

## 6. CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE EN VUE D'ACHEVER LA REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) ET DES PLANS DIRECTEURS DES CHEMINS PIETONS ET DE L'ENERGIE

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire** qui indique que l'Exécutif revient ce soir avec un crédit d'engagement complémentaire de 80'000 F. L'enveloppe soumise au Conseil municipal en juin 2020 afin de terminer le PDCom s'élevait à 130'000 F. Le Conseil municipal avait émis des doutes sur la somme demandée et souhaitait, à juste titre, des informations. Un crédit de 50'000 F a été débloqué dans un premier temps par le Conseil municipal afin d'honorer des factures courantes. De plus, la commission des Finances a reçu le mandataire pour obtenir des explications justifiant le dépassement. Le mandataire a fourni les explications nécessaires ; un tel dépassement n'aurait effectivement pas dû arriver. Ce dernier a, pour cette raison, baissé une partie de ses honoraires.

**M. le Maire** souligne que l'Exécutif avait été informé très tardivement (en mai 2020) du solde des factures. Il a rapidement réagi en informant la commission des Finances. Il est important de pouvoir clore ce PDCom, qui est un outil essentiel pour donner la ligne directrice des constructions sur la commune. Les Autorités pourront ainsi vraiment maîtriser un développement harmonieux de Corsier.

La synthèse de l'État devrait arriver d'ici la fin du mois. Puis viendra le moment de la présentation au public. La commune est donc à bout touchant de son PDCom, qui a commencé il y a de nombreuses années, se réjouit **M. le Maire**.

**Le Président** donne lecture de la délibération.

**Demande de crédit d'engagement complémentaire de 80'000 francs en vue d'achever la révision du Plan directeur communal (PDCom) et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie**

**Délibération**

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

Vu le crédit d'engagement de 170'000 francs voté par le Conseil municipal le 25 avril 2017 et approuvé par le département compétent le 16 juin 2017,

Vu le décompte actuel des prestations réalisées,

Vu les montants déjà facturés et les dépenses estimées pour achever la révision du plan directeur communal et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie, décrits dans l'exposé des motifs,

Vu la demande de crédit d'engagement complémentaire de 130'000 francs présentée lors du Conseil municipal du 23 juin 2020,

Vu le vote partiel de ce crédit à hauteur de 50'000 francs par le Conseil municipal le 23 juin 2020 et le renvoi de cet objet en Commission des finances pour le solde,

Vu les explications apportées à ce dépassement prévisible (prestations hors mandat, sous-estimation par le prestataire de certaines étapes, sollicitations plus importante de la Commune, etc.) lors de la Commission des finances du 27 août 2020,

Vu la volonté de l'Exécutif d'illustrer de manière transparente les options du PDCom et de mettre en place une politique de communication efficace dans le cadre de la consultation publique,

Vu le préavis positif de la Commission des finances pour un crédit d'engagement complémentaire de 80'000 francs (crédit initialement demandé de 130'000 francs sous déduction des 50'000 francs votés par le Conseil municipal le 23 juin 2020),

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 80'000.- francs pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la révision du Plan directeur communal (PDCom) et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 avril 2017.

**M. le Maire** remercie, au nom de l'Exécutif, le Conseil municipal.

**7. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC POUR LE LOGEMENT A CORSIER POUR LA LEGISLATURE 2020-2025**

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire** qui annonce qu'il s'agit de la première élection complète du Conseil de fondation depuis la refonte des statuts. Certains membres sont élus selon leur fonction (présidents des commissions Finances et Urbanisme, Constructions & Patrimoine, Maire, Secrétaire général), d'autres en qualité d'experts (juridique ou bâtiment).

Il appartient au Conseil municipal de nommer un dernier membre au sein de ce conseil de fondation et de prendre acte de la désignation de M. F. Jaccard comme membre désigné par l'Exécutif. Il conviendra aussi de désigner deux experts ; M. Serge Serafin (en qualité d'architecte) et Mme Corinne Teysseire (en qualité d'avocate) ont confirmé leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein de la fondation et l'Exécutif y est favorable.

**Le Président** propose aux candidats de s'annoncer.

**M. D. Waechter** indique qu'il se présente avec grand plaisir en tant que représentant du Conseil municipal, mais il appelle tout autre élu à le faire également. Ayant déjà eu

l'opportunité de prendre part au conseil de fondation durant la dernière législature, il serait pour sa part intéressé à poursuivre cette activité, qu'il trouve très intéressante.

En l'absence d'autre candidature, **le Président** propose de passer aux nominations, chacune faisant l'objet d'un vote séparé, tous à l'unanimité.

### **Nomination des membres du Conseil de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier**

Vu les Statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier du 5 décembre 2008 et ses modifications ultérieures entrées en vigueur le 8 juin 2019,

Vu la composition du conseil de fondation définie à l'article 8 alinéa 1 des Statuts,

Vu l'article 14 des Statuts donnant la compétence au conseil de fondation de désigner, parmi ses membres, le président et le vice-président de la fondation,

Vu la compétence du Conseil municipal pour désigner ses représentants selon l'article 8 alinéa 1 lettre b des Statuts et un représentant « expert » selon l'article 8 alinéa 1 lettre c des Statuts,

Vu la haute surveillance exercée par le Conseil municipal sur la fondation selon l'article 13 alinéa 1 des Statuts,

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour sur 16 Conseillers municipaux présents**

**De nommer**, jusqu'au terme de la législature 2020-2025, soit jusqu'au 31 mai 2025, les personnes suivantes comme membre du conseil de la fondation :

Monsieur Daniel Muscionico, en qualité de Président de la commission des finances

Monsieur Dante Giacobino, en qualité de Président de la commission urbanisme et construction

Monsieur Denis Waechter, en qualité de représentant du Conseil municipal

Monsieur Serge Serafin, en qualité d'architecte (professionnel nommé par le Conseil municipal)

De prendre acte de la nomination, jusqu'au terme de la législature 2020-2025, soit jusqu'au 31 mai 2025, des personnes suivantes comme membre du conseil de la fondation :

Monsieur Eric Anselmetti, en qualité de Maire

Monsieur François Jaccard, en qualité d'Adjoint

Madame Corinne Teysseire, en qualité d'avocate (professionnelle nommée par le Maire)

Monsieur Charles Lassauce, en qualité de secrétaire général de la commune de Corsier.

### **8. DECISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 24 JUIN 2020 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**Le Président** rappelle que les 11 décisions de l'ACG étaient à disposition sur le CMNet. Quelqu'un souhaite-t-il faire une remarque ?

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **M. F. Jaccard** précise que la commune touchera une subvention pour chacune des 52 nouvelles places de crèche créées par Corsier.

**M. A. Sirolli** relève une coquille en page 2 de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs. En effet, la subvention de 21'870 F octroyée à la Fête de la danse figure deux fois. Les totaux diffèrent, par conséquent, entre l'intitulé et l'enveloppe globale.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble des décisions de l'ACG et recommande à l'Exécutif de signaler, par écrit, cette coquille à l'ACG.

## 10. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

**Le Président** donne la parole à **M. le Maire** qui propose au Conseil municipal de participer à une petite course d'école informelle, le 3.10.2020 dès 9h. Celle-ci permettra à tous les nouveaux élus de découvrir l'ensemble du patrimoine communal, ces bâtiments étant souvent évoqués en séance. Ce moment, qui se voudra aussi convivial, s'achèvera par une raclette. La Mairie enverra demain un petit sondage d'intérêt par Internet.

**M. le Maire** invite le Conseil municipal et le public à participer à la traditionnelle verrée qui clôturera, dans le respect des normes sanitaires actuelles, la présente séance.

## 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### Circulation au centre du village

**M. D. Waechter** revient, comme annoncé à l'issue des communications du Bureau, sur la circulation au centre du village et la route du Lac, soit le tronçon compris entre le numéro 54 et la mairie. En effet, la circulation y est en bidirectionnel. Depuis deux ans, beaucoup de parents ont déjà manifesté de l'inquiétude par rapport au fait que les véhicules circulent sur cet axe dans les deux sens, d'autant que certains roulent à vive allure alors que la chaussée est relativement étroite, ce qui met clairement en danger les piétons. Ce problème, qui avait déjà été soulevé et est connu, revêt désormais un caractère d'urgence, car les travaux prévus sur la route d'Hermance dévieront une partie du trafic sur Corsier. La proposition des riverains serait de tester une circulation en sens unique depuis la mairie pour descendre jusqu'à la route du Lac, afin d'éviter tout croisement de véhicule. Cela permettrait d'assurer la circulation dans un sens, mais aussi la sécurité des enfants qui se rendent à pied à l'école. Cette route n'est pas prévue pour accueillir à la fois des places de stationnement, une circulation bidirectionnelle et des piétons. Les riverains craignent que, durant cette phase de travaux, les piétons soient encore plus exposés au risque d'accident par l'augmentation prévisible de trafic. D'où la demande de traiter cette question avec un certain caractère d'urgence.

**M. G. Sirolli** relève que cette solution repoussera le problème plus loin, au croisement, et risque d'y engendrer des encombrements alors que le bus y passe. Il craint donc que cette zone soit bloquée tous les matins.

**Mme S. Brand** rappelle qu'il y a un trottoir, à cet endroit, ce qui n'est pas le cas sur le tronçon évoqué par M. D. Waechter.

**M. F. Giacobino** n'est pas favorable à un sens unique, sur lequel les conducteurs ont tendance à rouler plus vite ; il faut se méfier de ne pas aggraver la situation. Mais il rejoint ses préopinants sur le fait que quelque chose doit être entrepris.

**M. D. Waechter** souligne que son intervention découle de la volonté de soulever un problème, qui est réel et qui va encore prendre de l'ampleur. Les riverains n'ont mené aucune étude et n'ont pas la prétention de détenir la vérité.

**M. D. Giacobino** constate que ce problème existe depuis longtemps. Mais la commune a-t-elle la compétence de prendre des mesures ? Les travaux commenceront bientôt, à Hermance. Il faudrait pouvoir intervenir rapidement. Pour sa part, il serait d'avis de prendre carrément une mesure « riverains seuls autorisés ».

**M. D. Waechter** relève que la proposition serait d'essayer de trouver une réponse rapide et légale. La CTSM planchant déjà sur de tels sujets, pourquoi ne pas ajouter cette problématique à une réflexion globale afin d'apporter des réponses durables ?

**M. le Maire** annonce que l'Exécutif a programmé une réunion avec l'OCT. Des problèmes ont aujourd'hui été soulevés à propos du quai de Corsier. L'Exécutif et le Conseil municipal sont très sensibles aux dysfonctionnements de la circulation, à Corsier. Cela fait par exemple des années que la commune tente de faire sécuriser le carrefour de Bellebouche. Il faut tenter de faire pression sur l'OCT afin d'obtenir des réponses et des actions concrètes. D'autant que ces problématiques vont de pair avec le PDCom.

La demande de **M. D. Waechter** est tout à fait légitime. Mais **M. le Maire** ne sait pas si cette question pourra être réglée avant les travaux d'Hermance.

**Mme S. Brand** demande s'il serait possible d'installer des panneaux « attention enfants ».

**Le Président** met aux voix le renvoi de cet objet devant la CTSM, qui se réunira le 21.9.2020.  
**À l'unanimité (15 voix favorables), le Conseil municipal renvoie cet objet devant la CTSM.**

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle il est relevé que la commune n'a pas été consultée à propos des mesures prises par l'OCT dans le cadre des travaux qui auront lieu à Hermance. Force est de reconnaître que celle-ci est régulièrement mise devant le fait accompli.

**Le Maire** indique que l'Exécutif écrira à l'OCT pour relater le souci d'insécurité des élus, dont la crainte est tout à fait légitime, et déplorer ce manque de communication du canton.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 20h.

Killian SUDAN  
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER  
Vice-président du Conseil municipal